

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 11 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Noël Vincent GRIOLET, Maire

**PRÉSENTS** : Messieurs Noël Vincent GRIOLET, Guy MARY, Jean-Michel BOUYER, Thomas DÉBARBOUILLÉ, François de SARIAC, Robert DUC, Denis VOLAY, Anthony DESMOULINS, Mesdames Catherine BOUYER, Sylviane SANCHEZ, Marlène GONZALEZ, Josiane POITEVIN, Nathalie GASS, Angèle BAZIN.

**EXCUSÉS** : Monsieur Philippe MENADIER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Guy MARY

### **1 - Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 19 décembre 2017**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2017.

Monsieur de SARIAC demande que soit mentionné un oubli du dernier compte rendu, concernant l'abri bus place Verdun. Il précise : *Un point de "détail", pas pour moi, a été omis d'y être mentionné : Concernant les nouveaux abris bus je réitère le fait que celui près de chez moi est dangereux car il n'a pas de garde-corps côté fossé et encore moins de butée de roues pour éviter qu'un fauteuil roulant puisse y reculer malencontreusement. Si on fait des choses pour faciliter la vie des personnes handicapées, on le fait de façon sécurisée...et accessible.*

### **2 – Recours du Préfet auprès de la Cour d'Appel de Bordeaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une requête en référé a été déposée par le Préfet auprès du Tribunal administratif de POITIERS à l'encontre de l'arrêté n° PC 017 079 16 N0012 017 079 14 N0002 délivré le 12 décembre 2016 et accordant un permis de construire au 3 chemin des Bois. Quatre recours ont également été déposés à l'encontre des CU opérationnels n° 017 079 16 N0056 délivré le 22 novembre 2016 au 2 sentier de Chanteloube, n° 017 079 16 N0068 délivré le 19 décembre 2016, rue de la Sablière, n° 017 079 16 N0069 délivré le 16 décembre 2016, rue des Aspics, n° 017 079 16 N0076 délivré le 12 janvier 2017, rue des Brandes.

Le Tribunal de Poitiers a jugé dans le sens de la commune mais les services de la Préfecture ont interjetés appel des cinq décisions et ces dossiers seront à nouveau jugés en appel devant la Cour d'Appel de Bordeaux.

Notre précédente délibération autorisait Maître PIELBERG à assurer notre défense devant le tribunal administratif de Poitiers, il convient maintenant à l'autoriser à assurer notre défense devant la cour d'Appel de Bordeaux ou toute autre instance si nécessaire.

*Madame GONZALEZ, concernée par le recours, Monsieur DUC ancien propriétaire d'une parcelle et Monsieur DÉBARBOUILLÉ ayant un lien de parenté avec un pétitionnaire ne participent pas au vote.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour

- désigne Maître Hervé PIELBERG avocat à POITIERS pour représenter et défendre la Commune de CHAILLEVETTE devant la cour d'Appel de Bordeaux ou toute autre instance.
- autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir concernant cette procédure ou celles qui pourraient en découler.

### **3 – Mise en place du RIFSEEP**

Le RIFSEEP ou Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la Fonction publique territoriales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il convient que la commune de Chaillevette procède également à la modification de son régime indemnitaire. Il faut dans un premier temps que les élus actent le début de la procédure pour commencer à répertorier tous les éléments du régime indemnitaire existants (anciennes délibérations et anciens arrêtés). Après mise à jour des fiches de chaque agent, il s'agira de déterminer le nouveau régime indemnitaire général de la collectivité qui sera présenté au CTP (comité technique paritaire) du Centre de Gestion et ensuite mis au vote du conseil municipal. Après avoir pris connaissance du document expliquant le nouveau régime indemnitaire,

Le Conseil Municipal, prend acte de la procédure de mise en place du RIFSEEP

#### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe des problèmes de débordement d'égouts place Verdun et rue des Marais Salants. La compagnie des Eaux vient effectuer des pompages réguliers. Il est à souhaiter que des travaux soient effectués par les services de l'assainissement.

Il informe également les élus concernant le GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). La loi de 2014 en donne la gestion aux intercommunalités, en l'occurrence la CARA pour notre commune. Cette compétence concerne :

- la gestion des bassins,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs, ou plans d'eau, y compris leurs accès,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Un taxe sera instituée à cet effet plafonnée à 40 euros maximum par habitant et par an.

Monsieur le Maire présente également un devis de 360 euros pour 10 photos aériennes en vue du panneau d'entrée de bourg. Il en sera discuter en commission, il semble qu'il puisse y avoir une possibilité d'avoir d'autres photos à moindre coût.

Madame SANCHEZ informe que les communes rattachées au SIVOM pour les TAP et la garderie s'orientent vers une semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018. La décision devrait être prochainement présentée au conseil municipal.

Madame BAZIN rappelle que les enfants de l'école élémentaire partent en classe de neige à la Mongie du 29 janvier au 02 février 2018.

Monsieur DESMOULINS signale que la colonne à verre, chemin du Maine Labrette, posée provisoirement suite à l'installation de l'abri bus rue du Château d'Eau déborde. La CARA avait précisé qu'elle ne pourrait être déplacée que lorsqu'il faudrait la vider. C'est le cas mais aucune intervention n'a eu lieu. La CARA a été recontactée ce vendredi 26 janvier afin que le déplacement de la colonne à verre soit effectué. Le nouvel emplacement prévu est à coté du boitier électrique du Domaine des Lys coté rue du Maine Auriou.

Monsieur DUC demande quand la rue des Brandes pourra être refaite. A ce jour il constate qu'il reste encore des poteaux à retirer. Les reseaux de téléphone ne sont également pas encore branché. Le SDEER a été contacté ce vendredi pour faire le point sur les travaux de la rue des Brandes mais également de la rue du Porche.

Monsieur de SARIAC soulève la question des bateaux du rond point qui sont en mauvais état. Des devis avaient été demandés pour les réparer. Les bateaux ne sont pas réparables et il faudrait les remplacer. Le montant était très cher pour des « faux bateaux ».

Le panneau indicateur de l'église et du cimetière placé au début de la rue des Fontaines avait été arraché et Monsieur de SARIAC a constaté que le cône de sécurisation n'y était plus et que les boulons du pied avaient été coupés. En effet, par sécurité, les agents municipaux les ont otés pour couler un socle avec des fourreaux, car lorsque la place a été faite, l'entreprise ne les a pas mis. Ils seront réinstallés prochainement.

Il signale également que le panneau indicateur de la mairie, situé sur la place Verdun était abîmé et le « i » de mairie n'y était plus. Il s'agit de la signalisation mise en place par la DID, nous ne pouvons donc que leur signaler. Il y note aussi que le panneau d'indication du temple situé sur le trottoir d'en face est sur le passage. Ce panneau, en place depuis longtemps, n'empêche pas le passage d'un piéton et a été posé selon la réglementation.

En ce qui concerne le site internet, il demande si les arrêtés affichés par la commune peuvent être mis en ligne comme les comptes rendus de conseils municipaux. Monsieur MARY, en charge du site lui répond que non, seuls les comptes rendus de conseils municipaux seront mis en ligne.

Monsieur de SARIAC demande également que les coordonnées mail et site internet des artisans et commerçants locaux soient mis en ligne sur le site de la commune puisqu'il doit aussi être une vitrine de la commune. Monsieur MARY lui répond que la demande des coordonnées a été faite mais qu'il n'y a pas eu de réponse.

Il demande également le nombre de permis de construire établis pour l'année 2017. Le décompte sera fait pour le prochain conseil municipal.

Madame GONZALEZ signale un trou dans le trottoir devant la boulangerie. Celui-ci a déjà été rebouché le matin même par les agents.

Elle signale des dégradations importantes sur des chalands du port de Chaillevette.

La protection de la borne incendie a été endommagée par un véhicule inconnu, mais elle est en état de fonctionnement.

Madame POITEVIN signale un nouvel éclairage en dysfonctionnement au bout de la rue des Brandes. Le signalement a déjà été fait par des riverains.

Monsieur DÉBARBOUILLÉ fait remarquer que lui-même, comme d'autres élus ou administrés voient régulièrement les agents techniques à 3 en camions pour aller chercher des matériaux. Il semble excessif d'être à 3 pour de telles tâches alors que bien des travaux pourraient être effectués pendant ce temps. Cela leur a été dit et redit des sanctions vont devoir être mises en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Bon pour affichage.



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.